



Editorial de l'été 2014 : Retenue !

Édito par le Dr Louis Reymondon, secrétaire général, fondateur de VIVA

Quand vient l'été, chacun fait preuve de retenue

- Les sinistrés implorent Saint Médard : *"retiens ton arrosoir !"*, car *"ce grand pissard fait boire le pauvre comme le richard"* ! Agriculteurs, résidents et vacanciers n'imaginent pas revoir au mois d'août la catastrophe de juin 2010 ! Ils la redoutent mais se retiennent d'y penser !
- Entre la Coupe du Monde, le Tour de France (parti d'Angleterre !), les "grandes réformes territoriales" promises et contestées, la "guerre de tous contre tous", qui s'allume partout, mais dont le risque semble pour nous écarté par un Défilé martial du 14 juillet...qui se soucie encore des inondations ? *"Ô temps, suspends ton vol !"*
- Ici, en Basse Vallée de l'Argens - cette cuvette qui déborde dès que le fleuve grossit **et ne peut s'écouler naturellement à la mer** - il y a des travaux de débouchage de bon sens qu'aucune des Collectivités en charge de la sécurité des personnes et des biens n'a encore eu le courage de déclarer prioritaires. Dans la tourmente des intrigues et conquêtes de pouvoir, chacun observe l'autre et retient son souffle !

Assez ! Ne pensez-vous pas qu'après des décennies de négligence et quatre années d'indifférence irresponsable, la fin de la récréation a sonné ?

C'est le Préfet du Var qui l'a sifflée et VIVA qui a soufflé à l'oreille des grands décideurs que, de gré ou de force, l'État doit se mêler de ce que le fameux "mille-feuille territorial" empêche les élus locaux d'assumer. Ou, plus exactement, leur procure prétexte à "ne rien faire". Au pire à "faire semblant de faire" pour dire sa conscience apaisée sans bourse vraiment déliée !

Mais voilà, **le bilan de VIVA est très positif** et l'année 2014 a changé la donne. Malgré le climat de confusion des élections et des affaires juridico-financières locales, les rôles sont maintenant clarifiés. Que les responsables, désormais bien désignés, fassent leur travail : ils n'ont plus le choix de se dérober et d'échanger la patate chaude. **La réduction de la vulnérabilité aux inondations de la Basse Vallée de l'Argens est à portée de mains** : on sait ce qu'il faut faire, qui doit le faire et on en a les moyens ! Voici comment :

Il faut distinguer deux situations totalement distinctes :

1. **Ce qui relève du PAPI** : Un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations est en effet une obligation légale à l'échelle du bassin versant de l'Argens et, depuis de nombreux mois, le Conseil Général du Var s'est emparé du pilotage d'un "PAPI d'intention" qui se décline en d'innombrables études, sur la longueur du cours d'eau et de ses affluents et a mobilisé plusieurs Agences dont les conclusions ne sont encore ni connues, ni coordonnées... Mais la compétence inondations est désormais attribuée par la Loi, aux Intercommunalités qui devront mettre en place, au plus vite, un **Syndicat Mixte de gestion du Bassin**. Pour la Basse Vallée de l'Argens, il est en

préfiguré au sein de la CAVEM (Communauté d'agglomérations Var Estérel Méditerranée, présidée par le Député-maire de Saint-Raphaël). Cet organe de Gouvernance globale, lorsqu'il sera constitué, sera l'opérateur du PAPI, par phases et sur une période de plusieurs années.

2. **Ce qui relève des actions prioritaires à engager sans délai** afin de **mettre en sécurité** les populations, les biens, les exploitations et l'emploi. Sur cet objectif décisif, VIVA pense avoir frappé aux bonnes portes et avec succès :

- Le Rapport n° 75 du Sénat a conduit son rapporteur, le sénateur du Var, Pierre-Yves COLLOMBAT à introduire dans la loi des dispositions de nature à sortir des blocages institutionnels et de l'inertie des élus communaux et départementaux depuis 4 ans. Pour la Basse Vallée de l'Argens, la compétence inondations est à la CAVEM et celle-ci ne pourra pas invoquer un manque de moyens pour financer les travaux de débouchage du delta qui s'imposent en toute priorité : La Loi donne désormais aux communes trop endettées, le pouvoir de lever un impôt de solidarité, autant que de besoin, en appliquant une "aquataxe", raisonnable et modérée, dans le calcul de la taxe foncière de tous les habitants imposables. Reste à **formuler d'urgence un projet chiffré, phasé et financé**.
- De ce point de vue, les études du PAPI d'intention auront quelque intérêt sans doute, mais la Basse Vallée de l'Argens a besoin d'une vision globale et d'avenir pour le développement économique de sa plaine agricole et touristique. Les élus locaux ne semblent pas avoir vraiment pris conscience jusqu'ici de la valeur exceptionnelle de ce site, fertile et ensoleillé, qui se prête idéalement au tourisme balnéaire pour tous, à l'agro-tourisme et à l'agriculture nourricière et florale de proximité. VIVA place tous ses espoirs dans l'Atelier National dédié par le Ministère de l'Écologie, dont les experts hautement qualifiés proposeront, d'ici la fin de l'année, une vision d'avenir de développement durable pour ce territoire prestigieux, son site, son économie et ses emplois.

La CAVEM en restera l'opérateur principal mais **VIVA considère que la mise en sécurité du site sera l'acte fondateur** : Nous exigeons avant tout des travaux d'écoulement des eaux du delta, d'abord pour rendre aux étangs de Villepey leur fonction de déversoir naturel des débordements dans la plaine, ensuite pour les évacuer librement à la mer.

Pour y parvenir, l'État doit reprendre la main et s'engager, sans autre alternative, dans **une Opération d'Intérêt National (OIN)** dont les procédures ont fait en maints endroits la preuve de leur efficacité.

VIVA demande au Préfet du Var d'agir en ce sens.

Association VIVA, Vivre Installés au Val d'Argens